

# Rapport sur la prévention de la violence sexuelle

## Université d'Ottawa

De mai 2022 à avril 2023



Présenté par le Comité permanent en prévention de la violence sexuelle

Rédigé par Martha Capener et Alyssa Peyton



uOttawa

## **Table des matières**

<b>Contexte</b> .....	2
<b>Section I – Aperçu des initiatives, des formations et des programmes</b> .....	3
<b>Section II – Données</b> .....	5
<b>Signalements, plaintes et mesures d’adaptation</b> .....	5
<b>Limites</b> .....	8
<b>Section III – Recommandations</b> .....	9
<b>Recommandations concernant l’allocation des fonds issus de la Subvention pour la sécurité sur les campus</b> .....	9
<b>Recommandations concernant les formations sur la prévention de la violence sexuelle</b> .....	9
<b>Conclusion</b> .....	11
<b>Annexe 1 – Membres du Comité permanent en prévention de la violence sexuelle</b> .....	12

## Contexte

L'Université d'Ottawa est tenue par la loi de fournir annuellement au ministère des Collèges et Universités et au Bureau des gouverneurs de l'Université certaines données et informations sur ses initiatives de prévention de la violence sexuelle (*Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités*, paragraphes 17(7) et (7.1)).

Afin de respecter cette obligation, le Comité d'administration de l'Université a créé un sous-comité : le Comité permanent sur la prévention de la violence sexuelle.

Voici certaines des responsabilités de ce Comité permanent (tirées de son mandat, approuvé en septembre 2022) :

**1.3** Recommander des stratégies et mettre en œuvre des initiatives visant à promouvoir une culture de respect et à contrer la violence sexuelle sur le campus.

**1.4** Recevoir et examiner les renseignements fournis par les différents secteurs (y compris par la population étudiante et les membres de la communauté) concernant la violence sexuelle, notamment en ce qui a trait aux éléments suivants :

- le nombre d'incidents et de plaintes de violence sexuelle, ainsi que tout renseignement connexe, dévoilés par les membres de la communauté universitaire;
- le nombre de fois où les membres de la communauté universitaire ont demandé et obtenu des ressources de soutien, des services et des mesures d'adaptation à la suite de violence sexuelle, ainsi que tout renseignement connexe;
- les initiatives, les formations et les programmes mis en œuvre pour faire connaître les ressources de soutien et les services accessibles à la communauté universitaire;
- toute autre information pertinente ou préoccupation concernant la prévention de la violence sexuelle.

**1.5** Présenter des recommandations au Cabinet du recteur en ce qui a trait au Règlement 67b – Prévention de la violence sexuelle et voir à sa révision tous les deux ans.

**1.6** Présenter des recommandations au Cabinet du recteur sur les ressources supplémentaires requises ou toute autre mesure à adopter pour lutter contre la violence sexuelle.

**1.7** Émettre des recommandations concernant l'allocation des fonds issus de la Subvention pour la sécurité sur les campus.

**1.8** Présenter un rapport annuel au Cabinet du recteur en vue de le transmettre au Bureau des gouverneurs.

**1.9** Examiner les propositions de nouveaux programmes de formation relativement à la violence sexuelle, effectuer des recommandations en ce sens et voir à la coordination, à la mise en œuvre et à l'efficacité des programmes retenus.

Le présent rapport annuel a été rédigé conformément aux exigences de l'article 1.8 du mandat du Comité permanent par un de ses groupes de travail interne. Il contient des renseignements consolidés recueillis auprès de divers secteurs de l'Université et sera révisé, modifié et approuvé par le Comité permanent.

## Section I – Aperçu des initiatives, des formations et des programmes

### 1. Bureau des droits de la personne (BDP)

#### Séances de formation

- Le Bureau des droits de la personne a organisé quinze séances de formation sur le Règlement 67b et la prévention de la violence sexuelle, une séance de formation des formatrices et des formateurs sur la mobilisation des témoins et deux séances de formation sur la réception de signalements d'incidents de violence sexuelle, entre le 1<sup>er</sup> mai 2022 et le 30 avril 2023.

#### Événements de sensibilisation

- Le Bureau des droits de la personne a assisté à quatorze séances d'orientation à l'intention des étudiantes et étudiants et six tables rondes entre le 1<sup>er</sup> mai 2022 et le 30 avril 2023. Pour en savoir plus, consultez le rapport annuel du BDP sur la violence sexuelle.

### 2. Service de la protection

#### Campagne du ruban vert

- En mai 2022, tous les membres du personnel du Service de la protection ont pris connaissance du Règlement 67b. De plus, tous les membres en uniforme et le personnel administratif ont participé à la campagne du ruban vert, une campagne de sensibilisation aux violences sexuelles, et ont soutenu diverses initiatives tenues dans le cadre du Mois de la prévention de l'agression sexuelle.

#### RAD for Women®

- Le Service de la protection a organisé et animé six formations RAD for Women® entre octobre 2022 et avril 2023. Plus de 125 demandes ont été reçues et 92 personnes se sont inscrites.
- Quelque 88 % des personnes ayant participé étaient des membres de la population étudiante, du personnel ou de la communauté diplômée, ou encore des personnes qui les accompagnaient. Les formations avaient été annoncées dans la *Gazette* de l'Université d'Ottawa et les médias sociaux ainsi que sur le site Web du Service de la protection.
- Les autres participantes étaient des membres de la communauté n'ayant aucun lien avec l'Université.

#### Formation pour les membres du Service de la protection

- Entre janvier et avril 2023, tous les agents et agentes en uniforme du Service de la protection ont suivi les formations ci-dessous par l'entremise du Réseau canadien du savoir policier :

- Managing Unconscious Bias
- Normes pour la déclaration des affaires fondées et non fondées
- Éliminer le harcèlement sexuel

### 3. Service du logement

#### Formation du personnel étudiant

- Avant le début de l'année scolaire, les membres du personnel étudiant du Service du logement ont participé à un programme intensif de deux semaines portant notamment sur le soutien de personnes ayant subi des violences sexuelles. Tout au long de la formation, les participantes et participants ont non seulement pu apprivoiser les services de soutien offerts, mais ont aussi été outillés pour en faire la promotion auprès de la population étudiante dans le cadre de leur travail.

### 4. Ressources humaines

#### Séances de formation

- Jusqu'ici, 6 505 personnes ont suivi la formation « Le respect en milieu de travail » et 4 685 ont suivi la formation « Comment réagir à un témoignage de violence sexuelle ». Les Ressources humaines réévaluent les formations qui devraient être obligatoires pour garantir un environnement de travail sécuritaire pour toutes et pour tous.

### 5. uOInternational

- L'ensemble des nouveaux membres du personnel ont suivi une formation obligatoire sur la prévention de la violence sexuelle.

### 6. Service de counselling

#### Ouverture du Centre de santé et mieux-être étudiant

- Le 1<sup>er</sup> mai 2022, le Centre de santé et mieux-être étudiant a ouvert ses portes sur le campus. Lors de la cérémonie d'ouverture ont été fournis des renseignements sur l'aide et les ressources offertes aux survivantes et survivants de violence sexuelle, tant sur le campus que dans la communauté. Le Centre est doté d'une équipe multidisciplinaire de professionnelles et professionnels de la santé comprenant des médecins, des infirmières et infirmiers praticiens et autorisés, des spécialistes de la promotion de la santé, des psychothérapeutes, des psychologues et des psychiatres, qui travaillent ensemble selon un modèle de soins partagés.

#### Équipe mobile de crise

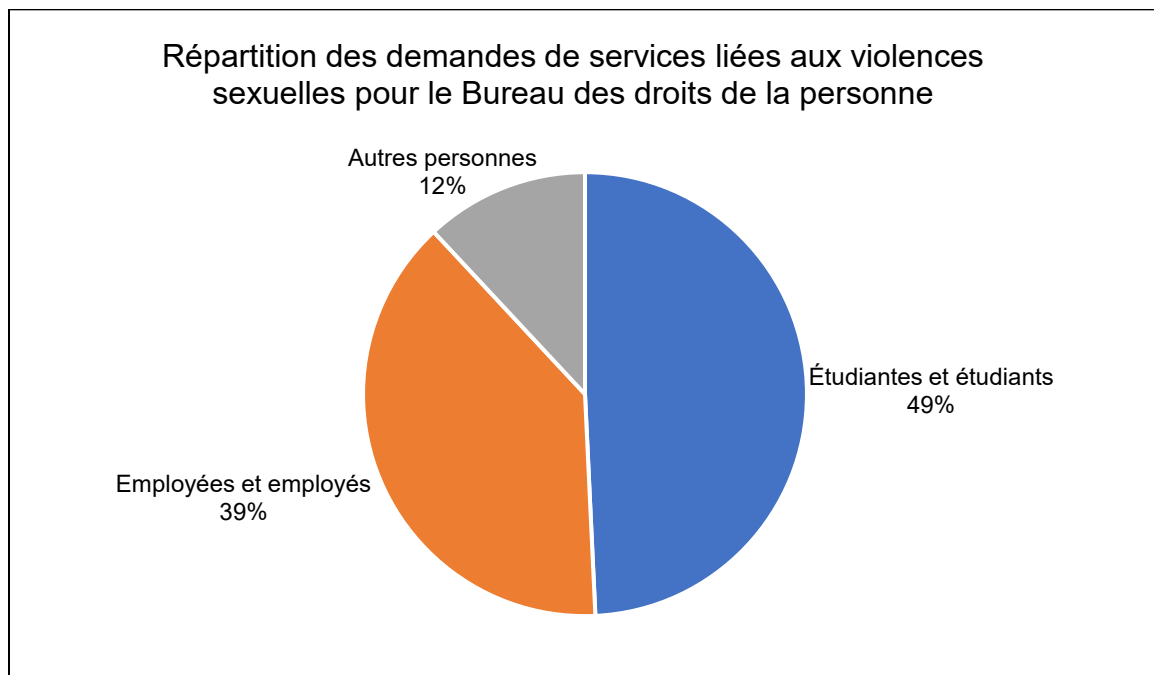
- L'équipe mobile de crise peut rapidement évaluer et stabiliser les personnes qui vivent une crise en santé mentale.

## Section II – Données

### Signalements, plaintes et mesures d'adaptation

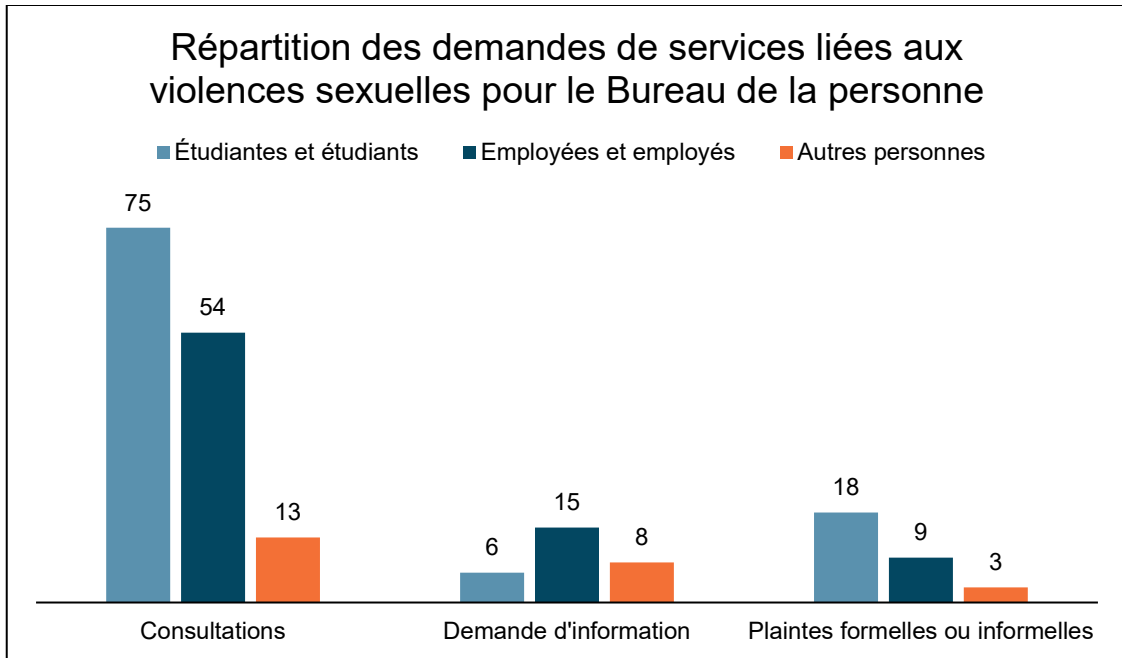
#### 1. Bureau des droits de la personne

Entre le 1<sup>er</sup> mai 2022 et le 30 avril 2023, le Bureau des droits de la personne a reçu 201 demandes de services liées à la violence sexuelle : 99 d'étudiantes et étudiants, 78 d'employées et employés et 24 d'autres personnes. La proportion des demandes de services reliées aux violences sexuelles par la communauté universitaire se divise comme suit : 49% étudiantes et étudiants, 39% employées et employés, 12% autres personnes.



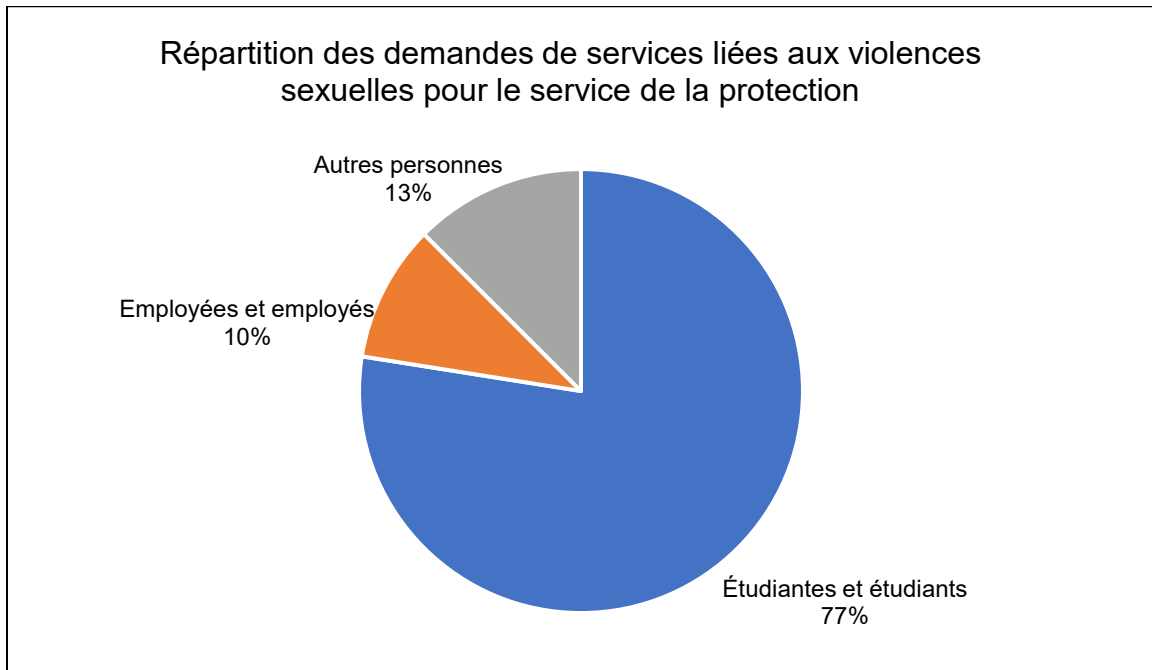
Ce nombre englobait :

- 142 demandes de consultation (nouveaux signalements, services concernant des dossiers déjà ouverts, conseils au personnel de l'Université ayant reçu des signalements, etc.) – 75 ont été faites par des étudiantes et étudiants, 54 par des employées et employés et 13 par d'autres membres de la communauté universitaire. 68 demandes concernant des mesures d'adaptation, comprises dans les consultations, ont été faites par des étudiantes et étudiants;
- 29 demandes d'information (aiguillage vers des services internes ou externes, information sur le Règlement 67b et sur les mécanismes de plainte, etc.) – 6 ont été faites par des étudiantes et étudiants, 15 par des employées et employés et 8 par d'autres personnes.
- 30 plaintes formelles ou informelles – 18 ont été déposées par des étudiantes et étudiants, 9 par des employées et employés et 3 par d'autres personnes.



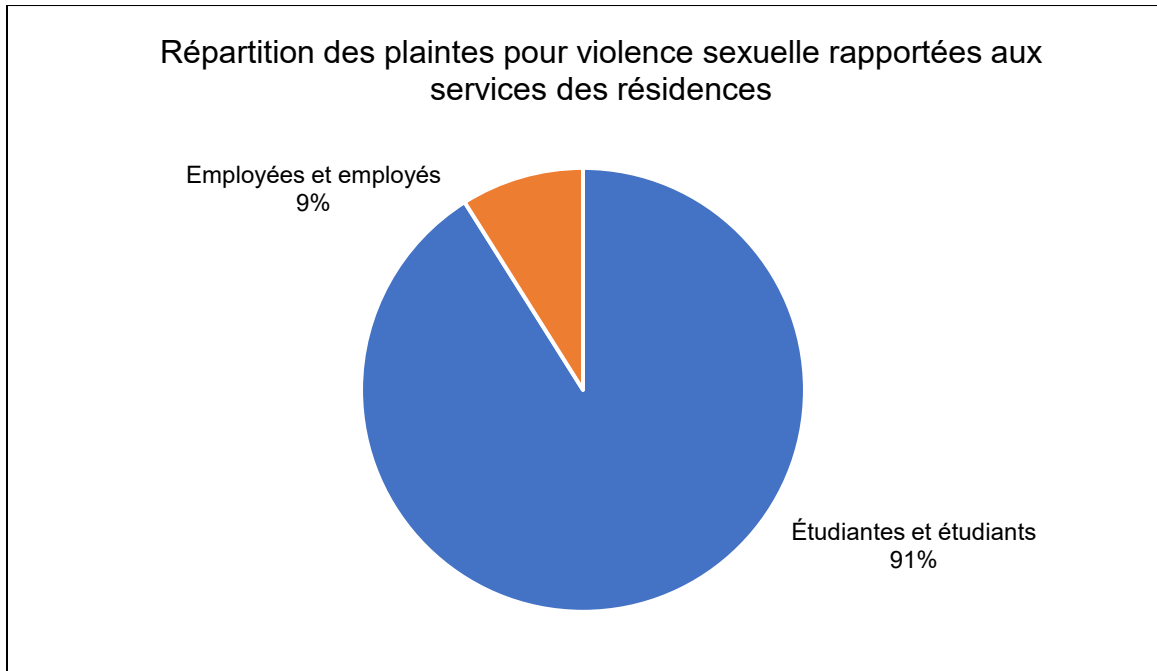
## 2. Service de la protection

Entre le 1<sup>er</sup> mai 2022 et le 30 avril 2023, le Service de la protection a reçu 31 plaintes d'étudiantes et étudiants, 4 d'employées et employés et 5 d'autres personnes. Parmi les types de violences sexuelles signalées figuraient des actions indécentes, des agressions sexuelles et du harcèlement sexuel. La répartition des plaintes pour violences sexuelles divulguées au service de la protection se répartit comme suit : 77% étudiantes et étudiants, 10% employées et employés, 13% autres personnes.



### 3. Service du logement

Entre le 1<sup>er</sup> mai 2022 et le 30 avril 2023, le Service du logement a reçu 61 plaintes d'étudiantes et étudiants en résidence et 6 d'employées et employés. Toutes les plaintes étaient accompagnées d'une demande de services. Les plaintes pour violences sexuelles rapportées aux services de résidences se divisent ainsi : 91% étudiantes et étudiants, 9% employées et employés.



### 4. Ressources humaines

Entre le 1<sup>er</sup> mai 2022 et le 30 avril 2023, les Ressources humaines ont reçu deux plaintes et signalements de violence sexuelle. Il s'agissait plus précisément de cas de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle. En outre, deux membres du personnel ont demandé et obtenu des ressources de soutien, des services ou des mesures d'adaptation à la suite de violences sexuelles.

### 5. uOInternational

Entre le 1<sup>er</sup> mai 2022 et le 30 avril 2023, uOInternational n'a reçu aucune plainte de violence sexuelle de la part d'étudiantes et étudiants. Ce service ne tient pas de statistiques sur les signalements et plaintes faites par les membres du personnel, car elles sont déjà comptabilisées par les Ressources humaines.

### 6. Service de counselling

Entre le 1<sup>er</sup> mai 2022 et le 30 avril 2023, le Service de counselling et de coaching a reçu 20 plaintes et signalements de violence sexuelle de la part de membres de la population étudiante, à qui on a offert du soutien adapté en fonction du traumatisme. Le Service a proposé les ressources de mise et a parfois aiguillé les étudiantes et étudiants vers des services externes.



## Limites

- Le Comité a repéré une possible lacune dans les données : l'absence de ventilation statistique du nombre de plaintes pour les différents types de violence sexuelle. Avec une telle ventilation, le Comité pourrait cibler ceux qui mériteraient une plus grande attention. Il serait toutefois impossible d'obtenir cette information, puisque bon nombre des survivantes et survivants qui portent plainte choisissent de ne pas poursuivre le processus officiel ni de dévoiler le type de violence sexuelle subie. De plus, une même plainte peut englober plusieurs formes de violence sexuelle. Par conséquent, demander une ventilation statistique augmenterait le fardeau administratif associé aux signalements et n'est pas pour l'heure une option viable.
- Le Comité a repéré une autre possible lacune : le manque de précision quant aux types de services, de mesures d'adaptation et de ressources de soutien que demandent les membres de la population étudiante et du personnel. Il nous est ainsi plus difficile de connaître les services les plus recherchés et de fournir des recommandations en conséquence. Encore une fois, il serait impossible d'obtenir cette information, car toute catégorisation serait difficilement applicable : pour chaque signalement, tous les services devraient produire une longue liste des services, mesures d'adaptation et ressources de soutien fournis. Par conséquent, demander de telles précisions augmenterait le fardeau administratif associé aux signalements et n'est pas non plus, pour l'heure, une option viable.
- Le Comité a appris que certains services reçoivent des signalements, des rapports et des plaintes de violence sexuelle de la part de personnes qui ne font pas partie de la communauté universitaire. Seuls le Service de la protection et le Bureau des droits de la personne nous ont fait part de ces données. À l'avenir, le Comité demandera à tous les services de fournir aussi des données concernant les personnes qui ne font pas partie de la communauté universitaire.

## Section III – Recommandations

### Recommandations concernant l'allocation des fonds issus de la Subvention pour la sécurité sur les campus

Le Comité juge que cette année, les fonds de la subvention doivent être alloués en priorité aux initiatives de prévention de la violence sexuelle. Dans sa lettre de mai 2023 sur la subvention, le ministère des Collèges et Universités écrivait ce qui suit :

*La présente a pour but de vous informer du montant de votre subvention pour la sécurité sur les campus pour 2023-2024, qui fait partie de l'engagement continu du gouvernement envers la prévention de la violence sexuelle et les initiatives de sécurité sur les campus collégiaux et universitaires.*

*Le ministère sait que les collèges et les universités sont conscients de l'importance d'offrir à leurs étudiantes et étudiants des environnements d'apprentissage sécuritaires et prennent les mesures nécessaires pour enrayer la violence sexuelle sur les campus.*

Si la subvention peut être utilisée à d'autres fins, le ministère note explicitement qu'elle est accordée dans le cadre de l'engagement du gouvernement envers la prévention de la violence sexuelle. L'Université doit refléter cet engagement.

Par conséquent, le Comité recommande que pour l'année à venir, l'Université d'Ottawa distribue les fonds de la Subvention pour la sécurité sur les campus **en priorité à des initiatives de prévention de la violence sexuelle.**

### Recommandations concernant les formations sur la prévention de la violence sexuelle

Le Comité est chargé de recommander des stratégies et de mettre en œuvre des initiatives visant à promouvoir une culture de respect et à contrer la violence sexuelle sur le campus, conformément à l'article 1.4 de son mandat, approuvé en septembre 2022. Afin de s'acquitter de cette responsabilité, le Comité recommande que l'Université offre à la population étudiante des formations sur le **consentement dans le contexte de la vie étudiante** et la **prévention de la violence sexuelle en ligne**. Il recommande également que l'Université offre à l'ensemble du personnel une formation sur le **consentement en milieu de travail**.

Le Comité croit aussi que l'Université devrait imposer à la population étudiante une **formation obligatoire sur la prévention de la violence sexuelle** en adoptant le modèle utilisé pour la **formation sur l'intégrité académique**, que doivent suivre les étudiantes et étudiants de premier cycle. La **formation obligatoire sur la prévention de la violence sexuelle** pourrait être déployée comme projet pilote dans l'une des facultés avant d'être étendue à l'ensemble de l'Université. Selon ses propres règlements, l'Université d'Ottawa est tout aussi attachée à l'intégrité universitaire qu'à la prévention de la violence sexuelle. Il faudrait donc obliger les étudiantes et étudiants à suivre également une formation sur la prévention de la violence sexuelle.

Le Comité croit que pour assurer l'efficacité d'une telle formation, l'Université doit créer et maintenir un mécanisme centralisé pour confirmer la participation du personnel.

L'article 1.1 du Règlement 67b stipule ce qui suit :

*L'objectif principal du Règlement est de réitérer l'engagement de l'Université d'Ottawa de créer et de maintenir un campus sécuritaire et sain pour le travail, les études et la vie communautaire de l'ensemble de ses membres, et d'offrir un soutien aux membres directement touchés par la violence sexuelle.*

Pour refléter son engagement à assurer un environnement sain et sécuritaire pour le travail, les études et la communauté sur le campus, l'Université d'Ottawa doit absolument imposer une **formation obligatoire sur la prévention de la violence sexuelle** à son personnel et à sa population étudiante, leur offrir d'autres formations et mettre en place un mécanisme qui veillera à ce que ces personnes suivent ces formations.

## Conclusion

Les membres du Comité permanent en prévention de la violence sexuelle se sont engagés à poursuivre leur travail ainsi qu'à collaborer avec différents partenaires afin de faire face aux incidents de violence sexuelle sur notre campus et de les prévenir. En 2022-2023, nos efforts ont porté sur l'augmentation des possibilités de formation pour la population étudiante, le personnel et d'autres membres du public, comme en témoignent le nombre et la variété des programmes offerts cette année (par exemple, les formations RAD for Women®). Le Comité permanent souhaite que les fonds de la Subvention pour la sécurité sur les campus accordés à l'Université d'Ottawa servent à renforcer les efforts de prévention de la violence sexuelle. Il croit en outre que l'imposition de formations obligatoires pour le personnel et la population étudiante favoriserait la sécurité du campus pour tout le monde.

Nous espérons que les efforts investis tout au long de l'année et les initiatives mises en place favoriseront un environnement sain et sécuritaire pour toute la communauté universitaire. Nous espérons aussi que les recommandations formulées dans le présent rapport constitueront des armes efficaces pour lutter contre la violence sexuelle sur notre campus. Enfin, nous aimerions remercier chaleureusement la population étudiante, le corps professoral, le personnel de soutien ainsi que tous nos partenaires pour leur engagement, leur soutien et leur dévouement dans le cadre de la lutte contre la violence sexuelle sur notre campus et au sein de notre communauté.

## **Annexe 1 – Membres du Comité permanent en prévention de la violence sexuelle**

### **Présidente**

Alyssa Peyton, coordonnatrice du Centre de ressources des femmes du Syndicat étudiant de l'Université d'Ottawa et étudiante de premier cycle

### **Vice-présidente**

Tiffany Ticky, directrice principale, Bureau des droits de la personne

### **Membres ayant droit de vote**

Marie-Pierre Dionne, gestionnaire de la vie sur le campus, Service du logement

Andrée-Anne Maranda, cheffe, Service de counselling

Ryan Perez Hernandez, enquêteur, Service de la protection

Natalie Morris, responsable des services d'appui aux étudiantes et étudiants internationaux, uOInternational

Marie Parish, directrice de la santé et du mieux-être, Ressources humaines

Eileen Barak, gestionnaire des communications stratégiques, Relations extérieures

Joyce Williams, commissaire à l'équité, Syndicat étudiant de l'Université d'Ottawa

Xaand Bancroft, représentante étudiante, Graduate Student's Association des étudiant.es diplômés.es

Martha Capener, étudiante de premier cycle

Sandra Gebrael, étudiante de premier cycle

Fiorella Rabuffetti, étudiante de cycle supérieur

Kharoll-Ann Souffrant, étudiante de cycle supérieur

Daphne Gilbert, professeure agrégée, Faculté de droit

Anne Thibaudeau, membre externe, Femmes et Égalité des genres Canada

### **Membres sans droit de vote**

Klehr D'souza et Marie-Lou Villeneuve-Hobbs, intervenantes en droits de la personne, prévention de la violence sexuelle et résolution de conflits, Bureau des droits de la personne